

Le consécrateur rappelle que Moïse, dans un entretien familial avec Dieu, en reçut entre autres lois cérémonielles, celles qui concernaient les vêtements sacerdotaux dont la signification devait nous instruire, nous qui voyons en réalité ce que les anciens vénéraient en figure ; il demande que cet élu brille par ses mœurs et par ses actions encore plus que l'or, les perles et les riches habits dont il est revêtu ; qu'il reçoive le complément du sacerdoce, avec l'onction céleste et sanctifiante.

ONCTION DE LA TÊTE

34. Le consécrateur, à genoux, tourné vers l'autel, commence le *Veni Creator*, et les autres le continuent.

On le dit en entier comme à l'ordination des prêtres.

35. Quand le premier verset est achevé, le pontife se lève, et s'assied au fauteuil devant le milieu de l'autel ; il prend la mitre, dépose l'anneau et les ministres lui mettent le grémial. Alors il trempe son pouce droit dans le saint chrême, en fait d'abord une onction en forme de croix qui embrasse toute la couronne de l'élu, à genoux devant lui, puis il étend l'onction au reste de la couronne en disant :

“Ungatur, et consecretur caput tuum, cœlesti benedictione, ordine pontificali.”